



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**ADHESION DE LA VILLE AU RESEAU NATIONAL DES MAISONS
ASSOCIATIVES**

OBJET :

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	Procuration
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Depuis 1994, le Réseau National des Maisons Associatives (RNMA) se donne pour rôle le soutien au développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il organise des journées d'information, des formations en ligne, des échanges, des rencontres, etc...

Il crée entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leurs actions.

L'adhésion annuelle au Réseau National des Maisons Associatives (RNMA) s'élève à 406 euros.

Afin d'intégrer ce réseau et de faire profiter de ses services les associations gardannaises, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au Réseau National des Maisons Associatives (RNMA).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au Réseau National des Maisons Associatives (RNMA) pour un montant annuel de 406 euros.

ARTICLE 2 : Que la dépense est prévue au budget communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE
POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué



Mairie de Gardanne
(Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 14 AVR. 2017

AFFICHÉE LE : 21 AVR. 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 14 AVR. 2017